

FICHE-CURSUS

Département : Instruments polyphonique

Discipline principale : Improvisation à l'orgue

Cette fiche-cursus a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de l'improvisation à l'orgue au Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Maur-des-Fossés. Elle complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeur

David Cassan.

Organisation des cycles

Troisième cycle court, 3CC

Durée : 3 ans maximum.

Conditions d'accès : 1 niveau d'interprétation à l'orgue de fin de cycle 2 est requis pour intégrer la classe d'improvisation à l'orgue. Le concours d'entrée a lieu en fin d'année scolaire.

Programme du concours d'entrée : 1 choral à harmoniser dans le style de JS Bach et une improvisation libre sur un thème grégorien donné.

Limite d'âge : 30 ans.

Durée hebdomadaire des cours : 45 minutes.

Discipline complémentaire obligatoire : formation musicale jusqu'à l'obtention de l'UV de 3CC mention Bien ou Très Bien.

Disciplines complémentaires à choisir parmi : analyse, écriture, musique de chambre, orchestration*, direction d'orchestre*, histoire de la musique, claviers anciens, basse continue.

Evaluation :

- **Examen de contrôle, inter cycle** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de deux personnalités extérieures compétentes.

Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle. Une mention Très Bien, Bien ou Assez Bien est délivrée.

L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

Programme : 1 improvisation dans une esthétique ancienne (passacaille, études sur la règle de l'octave) 1 improvisation dans un langage libre (sur un texte) ou modal (versets de vêpres).

- **Examen de fin de cycle, UV de CEM (Certificat d'Etudes Musicales)** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Il peut être présenté dès la 1^{ère} année du cycle et au plus tard à la fin de la 2^{ème} année. Un seul redoublement est possible.

Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de deux personnalités extérieures compétentes.

Il se prononce sur l'obtention ou non de l'Unité de Valeur du Certificat d'Etudes Musicales, mention Très Bien, Bien ou Assez Bien.

Programme : suite classique sur 1 chant grégorien donné dans le style français des XVII et XVIIIème siècles (au moins 3 versets), scherzo symphonique sur un thème donné.

Diplôme : le **CEM** est délivré après l'obtention de :

- l'UV instrumentale mention Bien ou Très Bien,
- l'UV de formation musicale mention Bien ou Très Bien.

Troisième cycle spécialisé, 3Cspé

Durée : 3 ans maximum.

Conditions d'accès : concours d'entrée en fin d'année scolaire.

Programme du concours d'entrée : 1 harmonisation d'un choral suivi de 2 variations dans le style de Bach + Scherzo symphonique sur un thème donné. Pour les élèves du Conservatoire désirant entrer en cycle spécialisé, 2 variations improvisées sur 1 choral donné seront ajoutées en plus du programme de sortie de CEM. Le jury décernera une récompense pour l'évaluation du CEM puis donnera son avis pour le passage direct en 3Cspé.

Limite d'âge : 35 ans.

Durée hebdomadaire des cours : 1h.

Discipline complémentaire obligatoire : formation musicale jusqu'à l'obtention de l'UV de 3Cspé mention Bien ou Très Bien.

Disciplines complémentaires à choisir parmi : analyse, écriture, orchestration*, direction d'orchestre*, histoire de la musique, jazz, 2^{ème} instrument, claviers anciens, basse continue, piano complémentaire.

Evaluation :

- **Examen de contrôle, inter cycle** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de deux personnalités extérieures compétentes.

Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle.

Une mention Très Bien, Bien ou Assez Bien est délivrée.

L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

Programme : 1 improvisation dans 1 esthétique ancienne (variations sur un choral, concerto italien, toccata) ou romantique (passacaille) + 1 improvisation dans 1 langage libre (allegro de sonate) ou modal (prélude et fugue).

- **Examen de fin de cycle, UV de DEM (Diplôme d'Etudes Musicales)** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Il peut être présenté dès la 1^{ère} année du cycle et au plus tard à la fin de la 3^{ème} année. Un seul redoublement est possible.

Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de deux personnalités extérieures compétentes.

Il se prononce sur l'obtention ou non de l'UV du Diplôme d'études musicales, mention Très Bien, Bien ou Assez Bien.

Programme : partita sur 1 choral dans le style allemand des XVII et XVIIIème siècles (5 variations) + adagio à 2 thèmes ou passacaille dans le style romantique + variations symphoniques sur un thème populaire ou 3 miniatures libres sur un thème atonal.

Diplôme : le **DEM** est délivré après l'obtention de :

- l'UV instrumentale mention Bien ou Très Bien,
- l'UV de formation musicale mention Bien ou Très Bien,
- deux UV au choix parmi les disciplines complémentaires mention Bien ou Très Bien, le CEM pour le 2^{ème} instrument et le clavecin.

Des équivalences d'UV sont accordées sur tests au moment du concours d'entrée, après présentation des diplômes correspondants.

Perfectionnement

Durée : 1 an, possibilité d'une 2^{ème} année sur demande écrite adressée au Directeur du Conservatoire.

Conditions d'accès : concours d'entrée en fin d'année scolaire ouvert aux titulaires d'un DEM ou d'un diplôme équivalent.

Programme du concours d'entrée : 3 variations sur 1 choral dans le style de Bach (dont 1 fugue), 1 improvisation libre sur un thème atonal.

Durée hebdomadaire des cours : 1h.

Limite d'âge : 40 ans.

Disciplines optionnelles (dans la limite des places disponibles) : analyse, écriture, musique de chambre, orchestration*, direction d'orchestre*, histoire de la musique, jazz, 2^{ème} instrument, clavecin, piano complémentaire.

Evaluation : examen public. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de deux personnalités extérieures compétentes et décerne un diplôme de perfectionnement avec une mention Bien ou Très Bien.

Programme libre d'une durée approximative de 20 minutes.

Classe libre

Durée : 1 an, possibilité d'une 2^{ème} année sur demande écrite adressée au Directeur du Conservatoire.

Durée hebdomadaire des cours : définie selon le temps de cours disponible du professeur.

Pas de limite d'âge.

*sur concours d'entrée